

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 01 juin 2012**

Le 25 mai 2012, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour assister à la séance du vendredi 01 juin 2012.

- COMPTE RENDU de SEANCE -

L'an deux mille douze, le premier juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire**.

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. HESRY, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON, - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. GEORGET, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DELAMAIRE, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme BEAUCHER (représenté par M. le Maire), M. PEDRON (représenté par Mme CORTYL), M. MERCIER (représenté par M. CHALLIGNE), Mme GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par M. BREGAINT), Mme JOUQUAN (représentée par Mme DUTERTRE), Mme MOUBECHÉ (représentée par M. DELAMAIRE)

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2012.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27.

Secrétaire de Séance : Mme Armelle DUTERTRE.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 26 avril 2012 :

Aucune observation n'étant émise, le P.V est adopté à l'unanimité.

1 - Rénovation et extension de l'école maternelle publique Louise Michel : Adoption du DCE et engagement de la consultation.

Le Conseil Municipal

- **adopte** à l'unanimité le D.C.E du programme d'extension et de rénovation de l'école maternelle publique Louise Michel.
- **décide** en conséquence d'engager la consultation en vue de la passation du marché public de travaux correspondant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2 - Marché triennal d'entretien de la voirie : Avenant n°1.

Le Conseil Municipal

- **prend acte** de l'avenant (n°1) au marché triennal d'entretien de la voirie passé avec l'entreprise EVEN de Pleurtuit pour la formule de révision des prix tel que précisé ci-avant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3 - Aménagement des Douves : Avenant au marché de travaux.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des avenants passés au marché de travaux pour l'aménagement des Douves pour les lots 2, 3 et 4 tels que présentés ci-avant (et hors avenant n°2 du lot 4).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4 - Budget Assainissement : Décision Modificative n°1.

Le Conseil Municipal,

- **adopte** à l'unanimité la décision modificative au budget assainissement telle que présentée ci-avant et qui constitue la décision modificative n°1.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5.a - Fête de la Musique 2012 : Fixation des droits d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal,

- **fixe** les tarifs des droits de place de la Fête de la Musique - édition 2012 - tels que proposés ci-avant.
Résultat du vote : 25 voix pour, 1 voix contre (A. Moubêche), 1 abstention (J.Y. Delamaire)
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5.b - Fête de la Musique 2012 : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Dol.

Le Conseil Municipal,

- **sollicite** à l'unanimité la subvention susceptible d'être accordée dans le cadre du contrat de territoire. Communauté de Communes du Pays de Dol / Conseil Général, pour l'action d'animation « Fête de la Musique » présentée ci-avant, organisée par la Ville de Dol.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6 - Tarifs des services publics : création d'un nouveau tarif.

Le Conseil Municipal,

- **décide** de créer un tarif pour location de praticables et d'en fixer le montant à 15 € par praticable et par jour (ou soirée) d'utilisation. Montant de la caution : 100€ (caution forfaitaire).
Résultat du vote : 24 voix pour, 3 voix contre (A. Moubêche, J.Y. Delamaire, A. Letainturier)
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7 - Centre de loisirs : régie d'avances et frais de déplacement des directeurs.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de prendre en charge les frais de déplacement des directeurs du centre municipal de loisirs et des divers camps organisés cet été, qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du fonctionnement du centre et des camps.
- **décide** à l'unanimité de créer des régies d'avance auprès du centre municipal de loisirs et des camps d'été, dont les montants sont fixés comme suit :
 - Centre de loisirs - juillet : 700 €
 - Centre de loisirs - août : 700 €
 - Camps : 700 €
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8 – LIRA'DOL - édition 2012/2013 : Avis de principe pour engager l'opération.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de reconduire l'opération animation-lecture Lira'Dol pour une nouvelle édition 2012/2013.
- **sollicite** dès à présent les subventions susceptibles d'être accordées par l'Etat (D.R.A.C), les collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional, communes participantes), la Communauté de Communes du Pays de Dol et tout autre organisme concerné par ce type d'opération.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9 - Don à la Ville de Dol de la scénographie du Musée Médiévalys.

Le Conseil Municipal,

- **accepte** le don à la Ville de l'ensemble de la scénographie du Musée Médiévalys par l'association Nominoë pour les raisons évoquées ci-avant.
Résultat du vote à bulletin secret : 17 « oui » ; 5 « non » ; 3 « blanc ».
- **décide** en conséquence de verser 3 000 € à chacune des associations suivantes : Association des amis des orgues, ARCAD, AFD et DPI.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

10 - Lotissement « Les Coteaux de Légeard II » : vente du lot 2

Le Conseil Municipal,

- **décide** de vendre à M. Sébastien BERTHIER et Mme Anne LE FLOCH, domiciliés 74, rue de Dinan à Dol de Bretagne, le lot n°2 du lotissement « Les Coteaux de Légeard II », d'une superficie de 660 m².
Résultat du vote : 24 voix pour, 3 abstentions (A. Dutertre, A. Moubêche et J.Y. Delamaire)
- **fixe** le prix de vente à 85 800 € H.T.(soit 130,00 € lem²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

11 - Modification des statuts de la Communauté de communes

Le Conseil Municipal,

- **modifie** à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes comme indiqué ci-dessus,
- **sollicite** M. le Préfet afin de procéder à l'arrêté modificatif des statuts,
- **autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

12 - Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la transformation de deux postes d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal : de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

13 - Receveur municipal (Trésor Public) : Attribution de l'indemnité de conseil.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs de la DGFIP chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.
- **décide** à l'unanimité de demander le concours du comptable public, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil.
- **décide** en conséquence d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- **précise** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Paul HARDY, comptable public pour la durée de ses fonctions.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

14 - Don à la Ville de Dol d'une pierre taillée en granit.

Le Conseil Municipal,

- **accepte** à l'unanimité le don à la Ville d'une pierre taillée en granit de M. Bernard VULCAIN et Mme Marie-Paule DELAMAIRE pour les raisons exposées ci-avant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

1 - Amélioration du fonctionnement du marché hebdomadaire : demande de subvention F.I.S.A.C – complément à apporter.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n°2011/169 du 16 décembre 2011 ;
- Vu la délibération n°2012/009 du 27 janvier 2012 ;
- Vu la délibération n°2012/013 du 24 février 2012 ;
- **décide** à l'unanimité de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées au titre du F.I.S.A.C pour le programme d'amélioration du fonctionnement du marché hebdomadaire, dont les aménagements et actions à mener, et leurs coûts, sont présentés ci-avant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2 - Espace jeunes : organisation des camps d'été 2012 :

Le Conseil Municipal,

- **émet** à l'unanimité un avis favorable pour l'organisation de 3 camps à destination des jeunes de 12 à 17 ans au cours de l'été 2012 comme présenté ci-avant.
- **fixe** le tarif de participation à 50 € le séjour par jeune pour chaque camp.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3 - Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n°2.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme RICHARD, domiciliés à Lingolsheim (67), le lot n°2 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 603 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour affichage le 08 juin 2012.

Le Maire,
Denis RAPINEL